

**Madame, Monsieur,**

La communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) exerce la compétence "eau potable" sur son territoire depuis 2005. Cela signifie que les missions de production, de distribution et de facturation de l'eau relèvent de la CCMM. Des agents intercommunaux assurent déjà ces missions dans le cadre d'une régie communautaire pour des communes proches de la vôtre.

Jusqu'à présent, la gestion de l'eau potable sur votre commune relevait d'un contrat de délégation de service public conclu avec VEOLIA EAU, qui s'est terminé le 31 août dernier. Pour des questions de cohérence, d'égalité devant le service public et de maîtrise des coûts, nous avons choisi d'étendre la régie à votre commune à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Comment se passe le changement du point de vue de la facturation ?**

Vous avez reçu ou vous recevrez prochainement une facture de solde clôturant votre abonnement à "VEOLIA EAU". Toute réclamation ou demande de renseignement concernant cette prochaine facture "VEOLIA EAU" sera à adresser à son émetteur.

Votre première facture éditée par la "CCMM" reprendra l'index relevé fin août comme index initial pour le contrat vous liant à la "CCMM" et vous parviendra à la fin du dernier semestre.

**Et la mensualisation ?**

Vous avez la possibilité de mensualiser vos factures d'eau. Il suffira pour cela de remplir les documents insérés dans un "dossier d'accueil" qui vous sera prochainement distribué.

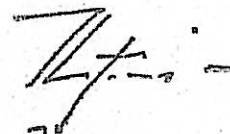


Attention ! Le transfert de prélèvement d'un organisme de facturation à un autre est impossible. Les usagers déjà mensualisés avec VEOLIA EAU doivent refaire une demande à la CCMM.

La Présidente,  
Annie VILLA



Le maire de Maron,  
Le vice-président en charge de l'eau,  
Jean-Marie BUTIN



*Vous trouverez, au verso, quelques informations pratiques  
ainsi que les coordonnées qui vous seront utiles.*

**COORDONNEES UTILES**

POLE TECHNIQUE MOSELLE ET MADON

39 Allée Louis Martin - 54230 Neuves-Maisons

**NUMEROS D'URGENCE 24H/24**

**Eau potable : 06.14.54.95.94**  
**(fuites, problème de qualité, coupure)**

**Assainissement : 06 83 86 19 41**  
**(égout bouché, inondation)**

Accueil :

**03 83 26 01 57**

Fax :

**03 83 50 92 55**

Service de l'eau et de l'assainissement :

**03 83 26 07 87 ou 03.83.26.07.88**

Mail :

**services.techniques@cc-mosellemadon.fr**

Horaires d'ouverture :

**le lundi : 8h00-12h00 et 13h30-18h00**  
**du mardi au vendredi : 9h-12h00 et 13h30-17h00**

Emission des factures d'eau :

**1 facture réelle sur relève compteur fin du 1er semestre.**  
**1 facture estimative fin du 2ème semestre.**

Relève de votre compteur :

**Mi novembre 2012 pour une facture réelle**  
**Par la suite, une fois par an en avril/mai**